



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 novembre 2022

N° 17 **Troisième schéma cyclable de Saint-Maur-des-Fossés -
stratégie 2022-2025**

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature : 8.4
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686-20221124- lmc134914-DE-1-1
Membres présents	41	Date réception : 28 novembre 2022
Membres excusés et représentés	7	
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 24 novembre 2022 à , les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 18 novembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLEARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Téó FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 15 novembre 2022,

CONSIDERANT QUE

1- Contexte

L'engagement pour une ville apaisée

Dans la continuité de ses engagements en faveur d'une ville apaisée et de la lutte contre le réchauffement climatique, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés engage la révision de son schéma cyclable. Celle-ci repose sur les principes actés notamment dans :

- Le PLU adopté en 2017 qui consacre l'urbanisme à taille humaine, la protection du cadre de vie et des trames verte, bleue et brune de Saint-Maur.
- Le premier plan d'actions « Saint-Maur ville durable 2018-2025 » en date du 24 mai 2018.
- Les deux premiers schémas cyclables en date du 23 juin 2016 et du 4 juillet 2019.
- Le deuxième plan d'actions « Saint-Maur ville durable » en date du 29 septembre 2022 – *une fiche action est dédiée au présent schéma cyclable.*

Outre les actions menées depuis plusieurs années, et notamment la réservation des bords de Marne aux piétons et vélos le dimanche, les mesures phares les plus récentes prises en matière de mobilités ont fixé le cap des nouvelles ambitions d'apaisement : limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h depuis le 1^{er} février 2021, interdiction du transit de poids lourds de plus de 19 tonnes, pérennisation de la fermeture des accès routiers aux écoles, nouvelle offre de transport urbain respectueux de l'environnement pour les seniors et les personnes en situation de handicap.

Ces ambitions poursuivent les objectifs de décarbonation du territoire, d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des nuisances sonores et d'un meilleur équilibre du partage de la voirie, en adéquation avec les évolutions des pratiques plus favorables aux mobilités douces.

Pour le nouveau schéma cyclable, il s'agit de prolonger ces ambitions, en adéquation avec les nouveaux besoins des administrés au sortir d'une crise sanitaire sans précédent et alors que le marché de l'énergie est sous tension.

Un cadre de vie exceptionnel favorable aux mobilités douces

La ville de Saint-Maur bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel. Sa configuration de presqu'île, inscrite dans le dernier méandre de la Marne, est propice à l'épanouissement de la biodiversité et à la pratique des mobilités douces.

Les 12 km de berges constituent un espace naturel protégé dans lequel le végétal occupe une place importante. La nature y est présente sur l'ensemble de la commune, en

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

témoignent ses 35 000 arbres, sa vingtaine de parcs et ses nombreux cœurs d'îlots – Saint-Maur possède l'un des patrimoines arborés les plus denses d'Île-de-France. Cette omniprésence du végétal dans le paysage invite à l'apaisement et à la pratique du vélo.

La ville dispose d'un important maillage de transports en commun (4 gares RER, 11 lignes de bus et bientôt la ligne de métro 15), plaçant ainsi chaque Saint-Maurien à portée de marche et de vélo des transports en commun : tous les habitants sont à moins de 500 m d'un arrêt de transport public, et à moins de 3 km d'une gare RER.

Saint-Maur se caractérise par ailleurs par une organisation autour de ses 8 quartiers et des nombreuses lieux de vie correspondants. La configuration de cette ville à taille humaine lui confère un esprit de village qui permet à chacun d'une part de trouver des commerces de qualité, là encore à portée de marche et de vélo, mais aussi de créer du lien social avec les autres habitants.

A Saint-Maur, des ambitions en matière de développement du vélo inscrites depuis 2016 au sein d'un schéma cyclable

Les aménagements des 12km de berges, la relative absence de relief et la proximité des commerces et des transports en commun sur l'ensemble du territoire font de Saint-Maur un terrain attractif pour la marche à pied et le vélo, tant pour les déplacements domicile-travail que pour ceux de loisirs.

Compte-tenu de ce potentiel pour la pratique du vélo, la municipalité s'est dotée dès 2016 d'un schéma cyclable dans l'objectif de renforcer le maillage d'itinéraires ainsi que le stationnement.

En 2019, ce document a été révisé au profit d'un nouveau schéma triennal ambitieux basé sur 4 axes dotés d'une programmation d'investissements de plus de 2M€ :

- Axe 1 : Renforcer et sécuriser le maillage cyclable existant tout en facilitant les liaisons urbaines et intermodales.
- Axe 2 : La boucle de Saint-Maur, un itinéraire contribuant au développement d'un tourisme vert.
- Axe 3 : Développer le stationnement vélo et conduire avec efficacité une politique de jalonnement cyclable.
- Axe 4 : Promouvoir la pratique du vélo en ville et amener à développer des services vélos.

La Ville a été au-delà des engagements pris dans ce schéma cyclable 2019-2021, et en particulier avec la généralisation du 30 km/h et la régulation du transit des poids lourds à Saint-Maur.

Sur la période de mise en œuvre de ce schéma cyclable, l'augmentation de la pratique du vélo a pu être observée, et notamment sur la nouvelle piste cyclable en site propre de la promenade de la Pie.

Par ailleurs, dans son plan local d'urbanisme, et plus précisément dans le projet d'aménagement et développement durable, la Ville s'est donnée pour objectif de promouvoir le partage de l'espace public en faveur des piétons et des cycles, de développer l'offre de stationnement vélos sur les espaces publics et de penser le développement des modes doux

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

en lien avec les connexions aux transports en commun actuels ou futurs.

Sur ce dernier point, la Ville pilote des études d'aménagement des pôles de Saint-Maur-Créteil et de Champignol qui traitent la problématique des mobilités en s'inscrivant dans les objectifs d'apaisement des circulations fixés par les différents documents cadres adoptés.

Des actions fortes impulsées à Saint-Maur en faveur du développement des modes de déplacement doux, suivies par des engagements à tous les niveaux

Saint-Maur s'est historiquement construite autour des principes d'une ville respectueuse de la nature, à portée de marche. Dès 2016, elle engageait une action forte pour le développement du vélo grâce à son premier schéma cyclable. Cette vision s'est d'ailleurs traduite dans des engagements aux niveaux départemental, régional et national.

A l'échelle départementale

A travers son plan des déplacements de 2019, le Département du Val-de-Marne s'est fixé comme objectif d'atteindre 9% de part modale vélo d'ici à 2030, en poursuivant ses investissements pour doubler le linéaire d'itinéraires cyclables sur le domaine départemental et pour la résorption des coupures urbaines.

A l'échelle régionale

La feuille de route 2017-2020 du Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile-de-France (PDUIF) fixe le cadre général d'actions en la matière. Ce document vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de déplacement d'une part, la protection de l'environnement et de la santé d'autre part à travers plusieurs actions.

Certaines de ces actions ambitionnent de favoriser un développement important de l'usage du vélo, parmi lesquelles on peut citer :

- Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs.
- Rendre la voirie cyclable.
- Favoriser le stationnement des vélos.
- Favoriser et promouvoir la pratique du vélo auprès de tous les publics.
- Faciliter la circulation et les livraisons par les modes alternatifs (vélos à assistance électrique, vélos-cargos).

La Région a par ailleurs acté en 2020 la mobilisation d'une enveloppe financière pour dynamiser la réalisation du RER-Vélo dont une partie du tracé traverse l'ouest de Saint-Maur.

A l'échelle nationale

Au niveau national, la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 souhaite le développement du vélo à travers un plan visant à tripler sa part dans les déplacements entre 2018 (3%) et 2024 (9%).

Ce plan repose sur 4 axes : I) Le développement d'aménagements cyclables de qualité et l'amélioration de la sécurité routière ; II) La lutte contre le vol de vélos ; III) La mise en place d'un cadre incitatif adapté reconnaissant pleinement le vélo comme un mode de transport pertinent et vertueux ; IV) Le développement d'une culture vélo.

Il convient de noter que le schéma cyclable est un document d'orientation

stratégique permettant d'obtenir des subventions aux taux maximum pour les projets incitant à la pratique du vélo, par les principaux financeurs (Etat, Région et Département).

1- Les grands enjeux qui structurent le schéma cyclable

Saint-Maur accueille 75 000 habitants sur un territoire de plus de 11 km², ce qui en fait une des villes les plus importantes du Territoire Paris Est-Marne et Bois.

Avec près de 25% des Saint-Mauriens actifs qui travaillent sur la commune [*Source : INSEE, 2014*], une quantité importante d'établissements sur le territoire (enseignement, sportifs, culturels, commerciaux, santé), et une géographie favorable, Saint-Maur dispose d'un fort potentiel de développement des déplacements doux.

Les études montrent que ces modes de déplacement doux, et principalement la marche, représentent une part non négligeable des déplacements des Saint-Mauriens (40%), mais que cette part pourrait être améliorée. La voiture est utilisée dans 37% des déplacements, ce qui est 2% au-dessus de la moyenne départementale. [*Source : EGT, STIF, 2011 – résultats concernant un territoire composé des villes de Saint-Maur et de Joinville*]

Afin d'exploiter au mieux ce potentiel de déplacement respectueux de l'environnement, la Ville entend mettre à disposition des usagers l'ensemble des conditions favorables à l'utilisation du vélo (on parle d'« écosystème vélo ») : réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé, stationnement présent en cohérence avec le besoin et sécurisé au niveau des pôles d'attractivité, promotion des mobilités douces, et observation des évolutions des pratiques.

La Ville a donc fait le choix de structurer sa stratégie cyclable selon les axes suivants :

- **Axe 1 : Renforcer et sécuriser le maillage cyclable existant tout en facilitant les liaisons urbaines et intermodales.**
- **Axe 2 : Valoriser la boucle de Saint-Maur, un univers pour le loisir et le tourisme vert.**
- **Axe 3 : Développer le stationnement vélo et conduire avec efficience une politique de jalonnement cyclable.**
- **Axe 4 : Promouvoir la pratique du vélo en ville et amener à développer des services vélo.**
- **Axe 5 : Suivre la mise en œuvre du schéma cyclable et évaluer ses impacts.**

Après avoir exposé la synthèse de la mise en œuvre du schéma cyclable 2019-2021, ce document présente les nouvelles orientations ambitieuses en la matière, déclinées selon ces 5 axes, ainsi que le plan opérationnel d'investissement correspondant pour leur mise en

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

œuvre.

2- Bilan de la mise en œuvre du schéma cyclable 2019-2021

Les objectifs du schéma cyclable 2019-2021 ont été dépassés, et ce notamment grâce à des mesures structurantes d'apaisement des voies de circulation : généralisation de la baisse de vitesse à 30 km/h, sécurisation des points école, interdiction de la traversée des poids lourds de plus de 19 tonnes, et réservation des bords de Marne aux mobilités douces le dimanche.

Par ailleurs, la Ville a créé 6 km de pistes cyclables en site propre, a doublé l'offre de stationnement pour vélos (2 600 places), a déployé sur l'ensemble des feux tricolores les panneaux d'autorisation de tourner-à-droite pour les cyclistes, et a créé les premiers sas vélos (x 12).

Axe 1 : Renforcer et sécuriser le maillage cyclable existant tout en facilitant les liaisons urbaines et intermodales

- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de la promenade de la Pie au quai Shaken, ainsi que sur la rue Politzer.
- Création d'une vélorue sur le boulevard du Général Ferrié.
- Réalisation de la quasi-totalité des pistes cyclables de part et d'autre de la voie ferrée entre les gares RER du Parc de Saint-Maur et de Champignol.
- Mise en place de dispositifs de ralentissement de vitesse pour les véhicules motorisés : sécurisation de carrefours dans le quartier des Bagaudes, sur le quai Shaken, sur le boulevard Maurice Berteaux et sur l'avenue du Bac, installation de radars pédagogiques (avenue Jean Jaurès, avenue de Condé) et acquisition de 3 nouveaux radars.
- Quartier apaisé limité à 30km/h aux Bagaudes suivi par la généralisation de la baisse de la vitesse à 30km/h sur toute la commune, mesure qui va au-delà de la mise en place de secteurs apaisés envisagée dans le schéma cyclable.
- Généralisation des panneaux autorisant les tourne-à-droite pour les vélos aux feux tricolores.
- Création des premiers sas vélos (x 12) permettant aux cyclistes un positionnement idéal aux feux.
- Dégagement de passages piétons dans une bande de 5m permettant aux personnes les plus vulnérables, à savoir les piétons et les cyclistes, une meilleure visibilité et donc une meilleure sécurité.
- Réalisation de nouvelles bandes cyclables sur l'avenue des Erables entre l'avenue Joffre et l'avenue du Bac dans le cadre de travaux de modification du tapi de chaussée.
- Fermeture aux véhicules motorisés des voies d'accès aux écoles, permettant de répondre à un besoin d'apaisement des circulations aux abords de ces établissements ; cette mesure est effective aux heures d'entrée et de sortie des écoles, sauf pour la rue Auguste Marin rendue définitivement piétonne.
- Régulation de la circulation des camions sur la ville par l'interdiction de transiter pour les poids lourds de plus de 19T.

Axe 2 : La boucle de Saint-Maur, un itinéraire contribuant au développement d'un tourisme vert

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de la promenade de la Pie au quai Shaken.
- Raccordement de l'itinéraire cyclable grâce aux aménagements réalisés entre le quai Shaken et le quai Beaubourg (piste cyclables, marquages au sol, sécurisation de la traversée de la RD86 par la réalisation d'un carrefour à feux surélevé).
- Engagement des études pour la modernisation de la passerelle de La Pie permettant une accessibilité optimale pour les piétons et les cyclistes.
- Réservation des bords de Marne aux mobilités douces tous les dimanches, de 09h à 19h, entre la promenade des Anglais et le pont du Petit Parc ; cette mesure a fait l'objet de l'installation de barrières fixes pivotantes.
- Installation d'arceaux et de pompes à vélos en libre-service tout au long de l'itinéraire longeant la Marne.

Axe 3 : Développer le stationnement vélo et conduire avec efficacité une politique de jalonnement cyclable

- Déploiement de 1 500 places de stationnement vélos, soit une offre doublée par rapport à 2018.
- Démarrage des études pour le développement des consignes sécurisées aux gares dans les secteurs du Parc et de La Varenne aux côtés de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités.
- Définition d'objectifs ambitieux en matière de stationnement vélo dans les études d'aménagement des gares de Saint-Maur-Créteil et de Champignol.
- Mise en place rapide d'une signalisation spéciale permettant une meilleure cohabitation de la voiture et du vélo sur toute la ville pendant la crise sanitaire : cette action démontre la capacité du service public municipal à réagir face aux situations imprévues.
- Installations de places de stationnement pour les vélos et les trottinettes dans les établissements d'enseignement.

Axe 4 : Promouvoir la pratique du vélo en ville et amener à développer des services vélo

- Poursuite des réflexions de la commission « Saint-Maur à vélo » créée en 2018, qui a notamment donné naissance aux journées « Sans voiture c'est pas dur », au « Village sécurité routière », et à la distribution de gilets jaunes au sein des écoles.
- Installation de la commission « Projet de ville, circulation et stationnement ».
- Installation de pompes à vélos en libre-service sur les bords de Marne.
- Remboursement par la Ville du premier mois de location de vélos longue durée proposée par le service d'Ile-de-France Mobilités « Véligo Location ».
- Tenue des semaines « Sans voiture, c'est pas dur ».
- Organisation de la journée de la sécurité routière.
- Mise en place de l'indemnité kilométrique vélos (IKV) en septembre 2019 pour les agents utilisant leur vélo personnel dans leurs déplacements domicile-travail – 66 bénéficiaires en 2020 soit près de 5% de l'effectif municipal, 11 000€ versés et 44 000 km parcourus soit l'équivalent de la circonférence de la Terre à l'équateur.
- En remplacement de l'IKV, mise en place du forfait mobilités durables au 1^{er} janvier 2021 incitant à la pratique du vélo et au covoiturage – 46 bénéficiaires en 2021 dont 4 pour le covoiturage.
- Démarrage du processus de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble de la ville (adhésion au SIPPAREC), participant à l'amélioration de la qualité de l'air et donc à l'incitation à l'utilisation du vélo, et ouverture gratuite des bornes de recharge à La Varenne à tous les véhicules électriques.

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

- Mise à disposition d'un local situé à la Maison de la Nature au bénéfice de l'association « Le Cyclo Recyclé ».
- Mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association « Samo, les coursiers saint-mauriens » pour le développement d'une activité logistique décarbonée sur le territoire.
- Recours du service municipal à la livraison par vélo cargo.

3- Orientations du schéma cyclable 2022-2025

Dans la continuité du schéma cyclable 2019-2021, les nouvelles orientations traduisent l'ambition de la municipalité pour le développement des mobilités douces et la décarbonation du territoire saint-maurien.

Axe 1 : Renforcer et sécuriser le maillage cyclable existant tout en facilitant les liaisons urbaines et intermodales (cf. cartes des annexes 1, 4, 5 et 7bis)

- Poursuite du développement des itinéraires cyclables (cf. liste des voies concernées en annexe 1 bis).
- Mise en place d'actions visant à garantir la sécurité des usagers les plus vulnérables et le respect des 30 km/h en ville : dispositifs de ralentissements, gestion des flux sur les carrefours à feux, réorganisation du stationnement, radars pédagogiques, etc.
- Poursuite de l'apaisement des points école.
- Rénovation et mise en accessibilité pour les piétons et cyclistes de la passerelle de la Pie.
- Finalisation de l'itinéraire cyclable permettant de connecter la gare du Parc de Saint-Maur à celle de Champignol par l'itinéraire longeant la voie ferrée.
- Renforcement de l'itinéraire cyclable le long de la Marne.
- Renforcement de l'apaisement de la promenade des bords de Marne.
- Généralisation des sas vélos aux 52 carrefours à feux tricolores.
- Poursuite du dégagement de la visibilité des passages piétons dans une bande de 5m.
- Mise en place d'un plan global de mise à double-sens cyclable des voiries à sens unique.
- Apaisement des cœurs de ville : zone partagée, piétonisation, etc.
- Apaisement de l'écoquartier du Jardin des Facultés.

Axe 2 : Valoriser la boucle de Saint-Maur, un univers pour le loisir et le tourisme vert

- Prolongement des bords de Marne apaisés le dimanche.
- Développement du tourisme vert doux (ex : service de location de vélos).
- Renforcement de l'apaisement de la promenade des bords de Marne.
- Mise en place d'un plan de jalonnement cyclable pour les itinéraires marqueurs et de tourisme vert.

Axe 3 : Développer le stationnement vélo et conduire avec efficience une politique de jalonnement cyclable (cf. cartes des annexes 2, 3 et 6)

- Poursuite du développement de l'offre de stationnement pour vélos sur l'espace public –

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

notamment aux gares RER, sur les lieux centraux de vie et dans les bandes de 5m aux abords des passages piétons – avec différentes solutions : des arceaux en libre-service, sous abri ou non selon l'opportunité ; des points d'attache sécurisés permettant de lutter efficacement contre les vols.

- Déploiement de stationnement pour vélos et trottinettes dans les établissements d'enseignement, sportifs et culturels.
- Mise à l'étude de l'implantation de stationnement sécurisé dans les parkings en ouvrage.
- Développement de partenariats avec les supermarchés de la ville pour la mise à disposition d'arceaux vélos dans leurs parkings.
- Doublement de l'offre de stationnement amovibles pour les vélos pour les grandes manifestations de la ville (+100 places).
- Mise en place d'un plan de jalonnement cyclable pour les itinéraires marqueurs et de tourisme vert (Promenade des bords de Marne, itinéraire de gare à gare, traversée de la ville Nord <-> Sud, orientation vers les centralités).
- Indication des temps de parcours à vélo et à pied pour les principaux points d'attraction de la ville : gares RER, équipements récréatifs, sportifs et culturels, cœurs de quartier, Paris et autres villes limitrophes.

Axe 4 : Promouvoir la pratique du vélo en ville et amener à développer des services vélo

- Poursuite des réflexions de la commission « Projet de ville, circulation et stationnement » visant à développer la pratique des mobilités douces.
- Poursuite de la sensibilisation du public à la sécurité routière.
- Poursuite des journées « Sans voiture, c'est pas dur ».
- Doublement de l'offre de stationnement amovible pour les vélos pour les grandes manifestations de la ville (+100 places).
- Appui à l'organisation d'une bourse aux vélos annuelle.
- Installation de totems pédagogiques permettant aussi le comptage de cyclistes.
- Renforcement de l'utilisation du vélo par le service public municipal (vélos, vélos à assistance électrique, vélos-cargos, etc.).
- Renouvellement de l'opération de remboursement du 1^{er} mois d'abonnement au dispositif de location longue durée de vélos électriques « Véligo ».
- Remboursement du marquage antivol aux Saint-Mauriens.
- Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), compatibles avec la recharge de vélos électriques, et poursuite de la mutation du parc de véhicules municipaux vers des motorisations électrique et GNV contribuant à une meilleure qualité de l'air sur le territoire.
- Déploiement de services d'entretien du vélo.
- Soutien de la cyclo-logistique au service de notre cadre de vie.
- Renforcement des actions à visée pédagogique permettant une meilleure appréhension des déplacements notamment cyclables, un partage de la voirie plus équilibré et plus respectueux, et un encouragement aux mobilités douces : vidéos, documents d'information, articles dans les différents journaux de la Ville, ateliers d'échanges, etc.
- Action de sensibilisation et d'accompagnement pour la pratique du vélo chez les seniors (conférences thématiques, ateliers techniques et de réparation de vélos, activités pratiques, sortie vélo intergénérationnelle).
- Mise en place d'un permis vélo pour les enfants.

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

Axe 5 : Suivre la mise en œuvre du schéma cyclable et évaluer ses impacts

Afin d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de la politique cyclable sur les pratiques de déplacement, la Ville prévoit l'achat de matériel de comptage.

4- Programme opérationnel d'investissement triennal

Afin de mettre en œuvre les orientations de ce schéma cyclable 2022-2025, dont certaines actions donnent lieu à des subventions régionales ou départementales, la Ville programme le plan opérationnel d'investissement présenté en annexe 7 et illustré sur la carte en annexe 7 bis.

En résumé, ce schéma cyclable ambitionne de :

- **Créer des conditions de circulation apaisées sur les voies communales pour des déplacements à vélo efficaces et sécurisés :**
 - o **Extension des itinéraires cyclables (en particulier quai de Bonneuil et itinéraire Nord <-> Sud via Centenaire et avenue de Bonneuil).**
 - o **Plan global de mise à double sens cyclable.**
 - o **Déploiement de dispositifs de ralentissement.**
 - o **Apaisement des cœurs de ville.**
- **Renforcer le stationnement des vélos sur l'ensemble du territoire, en adéquation avec le besoin, et lutter contre le vol qui constitue un frein important à la pratique.**
- **Permettre aux cyclistes de se repérer facilement sur la commune grâce à la mise en place d'un plan de jalonnement adapté.**
- **Promouvoir la pratique du vélo en soutenant financièrement et matériellement des actions, en sensibilisant l'ensemble des usagers et en développant des services d'entretien (ex. pompes en libre-service).**
- **Suivre l'évolution des pratiques grâce à l'achat de matériel de comptage, pour ajuster les actions.**

Ces orientations traitent l'ensemble des composantes de l'« écosystème » vélo afin de renforcer son utilisation sur la commune.

N° 17

OBJET : Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve la révision 2022-2025 du schéma cyclable visant à définir pour les 3 ans à venir la stratégie de la Ville en faveur du développement de l'usage du vélo ainsi que son programme opérationnel d'investissement ;

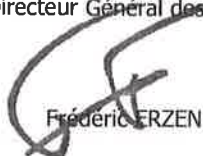
Autorise le Maire à demander toute subvention s'y rapportant.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 novembre 2022
et de la publication électronique le 1 décembre
2022 Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

LE MAIRE,

C.DRAI
Secrétaire de Séance Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

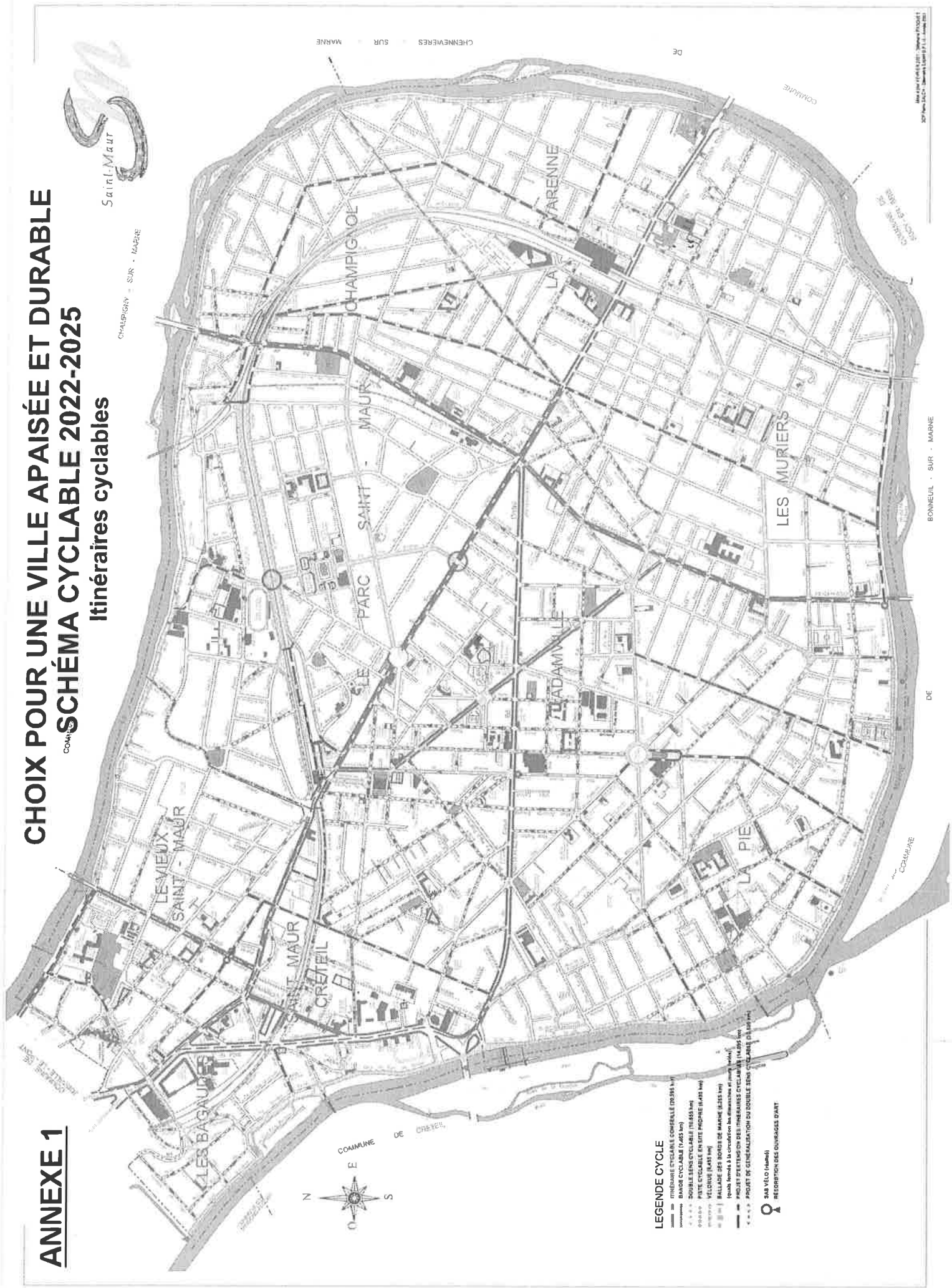
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

ANNEXE 1

CHOIX POUR UNE VILLE APAISÉE ET DURABLE SCHÉMA CYCLABLE 2022-2025 Itinéraires cyclables



CHAMPIGNY - SUR - MARNE



ANNEXE 1BIS

Liste des voies concernées par les nouveaux itinéraires cyclables



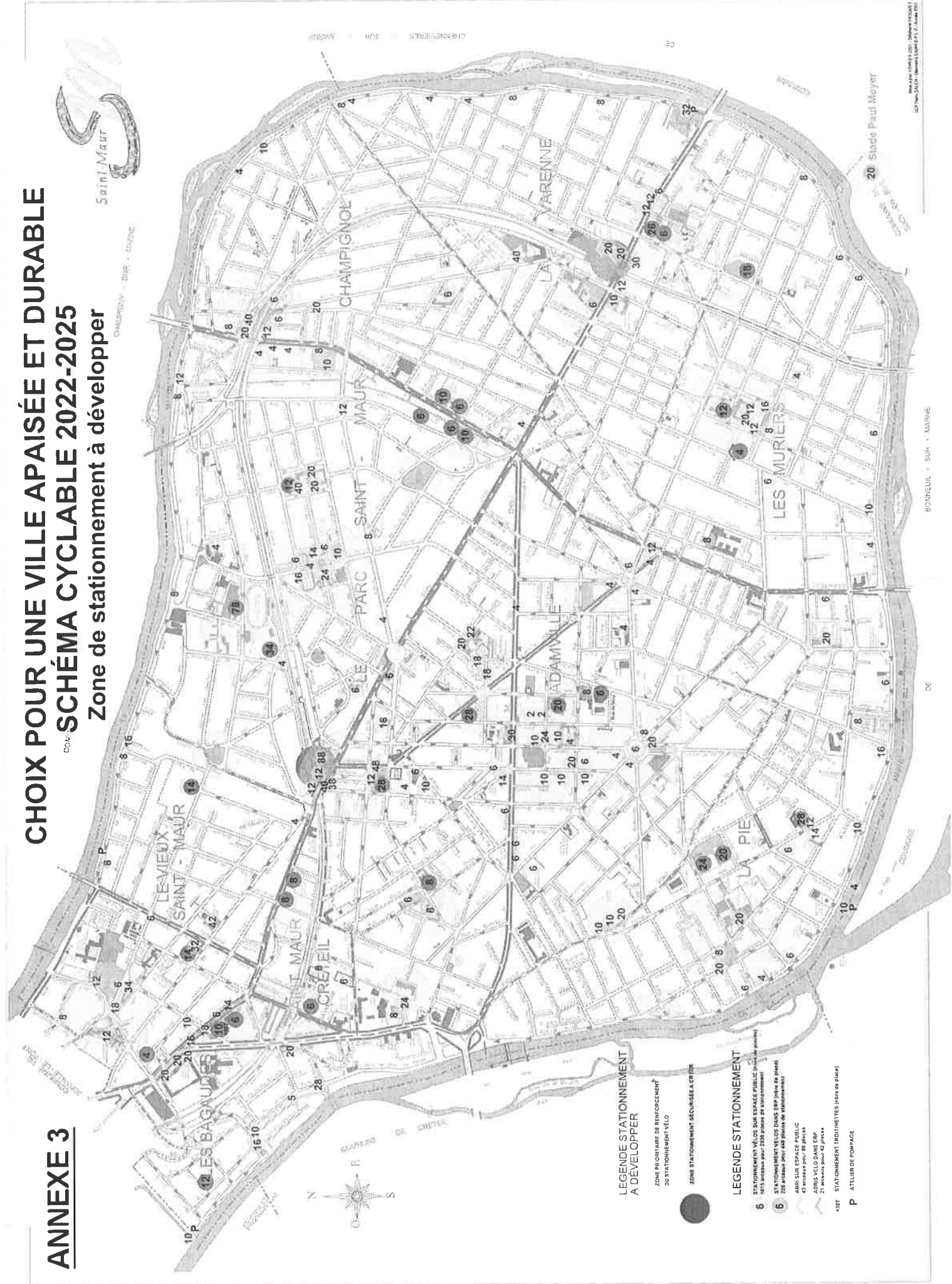
Allée Francis Lemarque	Avenue du Raincy	Rue Condorcet
Avenue Adam	Avenue du Réservoir	Rue d'Alsace Lorraine
Avenue Alexis Pessot	Avenue Emile Zola	Rue de Joinville
Avenue Ampère	Avenue Foch	Rue de l'Abbaye
Avenue Anatole France	Avenue Gabrielle	Rue de la Ferme
Avenue Andrée	Avenue Gabriel Péri	Rue de Normandie
Avenue Auguste Marin	Avenue Gallieni	Rue de Rocroy
Avenue Bara	Avenue Godefroy de Cavaignac	Rue Delerue
Avenue Bourbaki	Avenue Guynemer	Rue des Iles
Avenue Beaurepaire	Avenue Henri Martin	Rue des Tournelles
Avenue Carnot	Avenue Jean Jaurès	Rue du Bureau
Avenue d'Arromanches	Avenue Jeanne	Rue du Caporal Peugeot
Avenue de Bonneuil	Avenue Jeanne d'Arc	Rue du Chemin Vert
Avenue de Chanzy	Avenue La Fontaine	Rue du Dauphiné
Avenue de la Libération	Avenue Leverrier	Rue du Docteur Roux
Avenue de la Révolution Française	Avenue Mahieu	Rue du Four
Avenue de la Terrasse	Avenue Marie-Louise	Rue du Petit Beaubourg
Avenue de l'Arc	Avenue Noël	Rue du Viaduc
Avenue de Lattre de Tassigny	Avenue Paul Doumer	Rue Edgar Quinet
Avenue de Marinville	Avenue Pierre Sépard	Rue Edouard Vallerand
Avenue de Tunis	Avenue Raspail	Rue Etienne Marcel
Avenue de Noël	Avenue Raymond Poincaré	Rue Fulton
Avenue des Cèdres	Avenue Ronsard	Rue Garibaldi
Avenue des Peupliers	Avenue Victor Hugo	Rue Georges Clémenceau
Avenue des Piliers	Boulevard des Corneilles	Rue Grévin
Avenue des Sapins	Passerelle de La Pie	Rue Joséphine Adam
Avenue Diderot	Passerelle du Halage	Rue Jules Joffrin
Avenue Didier	Place de la Louvière	Rue Ledru Rollin
Avenue du 11 Novembre	Place des Anciens Combattants d'Indochine	Rue Léon Bocquet
Avenue du 4 Septembre	Place du Maréchal Lyautey	Rue Louis Braille
Avenue du Bois Guimier	Quai Beaubourg	Rue Louis Dupré
Avenue du Centenaire	Quai de Bonneuil	Rue Paul Déroulède
Avenue du Commandant Rivière	Quai du Petit Parc	Rue Saint-Benoît
Avenue du Docteur Tourasse	Rue Adrien Jacques	Rue Saint-Fiacre
Avenue du Général Leclerc	Rue Aristide Briand	Rue Saint-Hilaire
Avenue du Maréchal Lafayette	Rue Auguste Marin	Rue Valette
Avenue du Maréchal Lyautey	Rue Baratte Cholet	Rue Vassal
Avenue du Mesnil	Rue Beaubourg	Rue Vaucanson
Avenue du Nord	Rue Benjamin Franklin	Rue Viala
Avenue du Port au Fouarre	Rue Boileau	Rue Washington
	Rue Bourdignon	Villa Lucia
		Villa Vauthier

ANNEXE 3

CHOIX POUR UNE VILLE APAISÉE ET DURABLE COM SCHEMA CYCLABLE 2022-2025 Zone de stationnement à développer



CHAMPAGNE - ÎLE DE FRANCE - ÎLE DE FRANCE



LEGENDE STATIONNEMENT A DEVELOPPER

- ZONE PRIORITAIRE DE RENFORCEMENT DU STATIONNEMENT VÉLO
- ZONE STATIONNEMENT SÉCURISÉE A CRÉER

LEGENDE STATIONNEMENT

- 6 STATIONNEMENT VÉLO SUR ESPACE PUBLIC (en face des immeubles)
100 places pour 100 places de stationnement
- 8 STATIONNEMENT VÉLO DANS ESPACE PUBLIC (en face des immeubles)
50 places pour 100 places de stationnement
- ARRI SUR ESPACE PUBLIC
40 places pour 80 places
- ARRI VÉLO DANS CRP
20 places pour 40 places
- STATIONNEMENT TROUSSETES (pas de place)
- P ATILLES DE POMPAGE

ANNEXE 4

CHOIX POUR UNE VILLE APAISÉE ET DURABLE

SCHEMA CYCLABLE 2022-2025

Dispositifs d'apaisement

Saint-Max

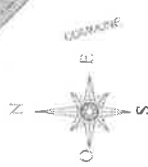
CHAMPIGNY SUR MARNE

19 t

19 t

19 t

19 t



LÉGENDE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ PROJETÉS 2022-2025

● Secteur à renforcer de dispositifs de sécurité de type CSAP 100

▲ RADAR PÉDAGOGIQUE

LÉGENDE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ EXISTANTS

● Dispositif CSAP (surveillance 100%)

● Dispositif CSAP (surveillance 50%)

● Dispositif CSAP (surveillance 25%)

● Dispositif CSAP (surveillance 10%)

● Dispositif CSAP (surveillance 5%)

● Dispositif CSAP (surveillance 2%)

● Dispositif CSAP (surveillance 1%)

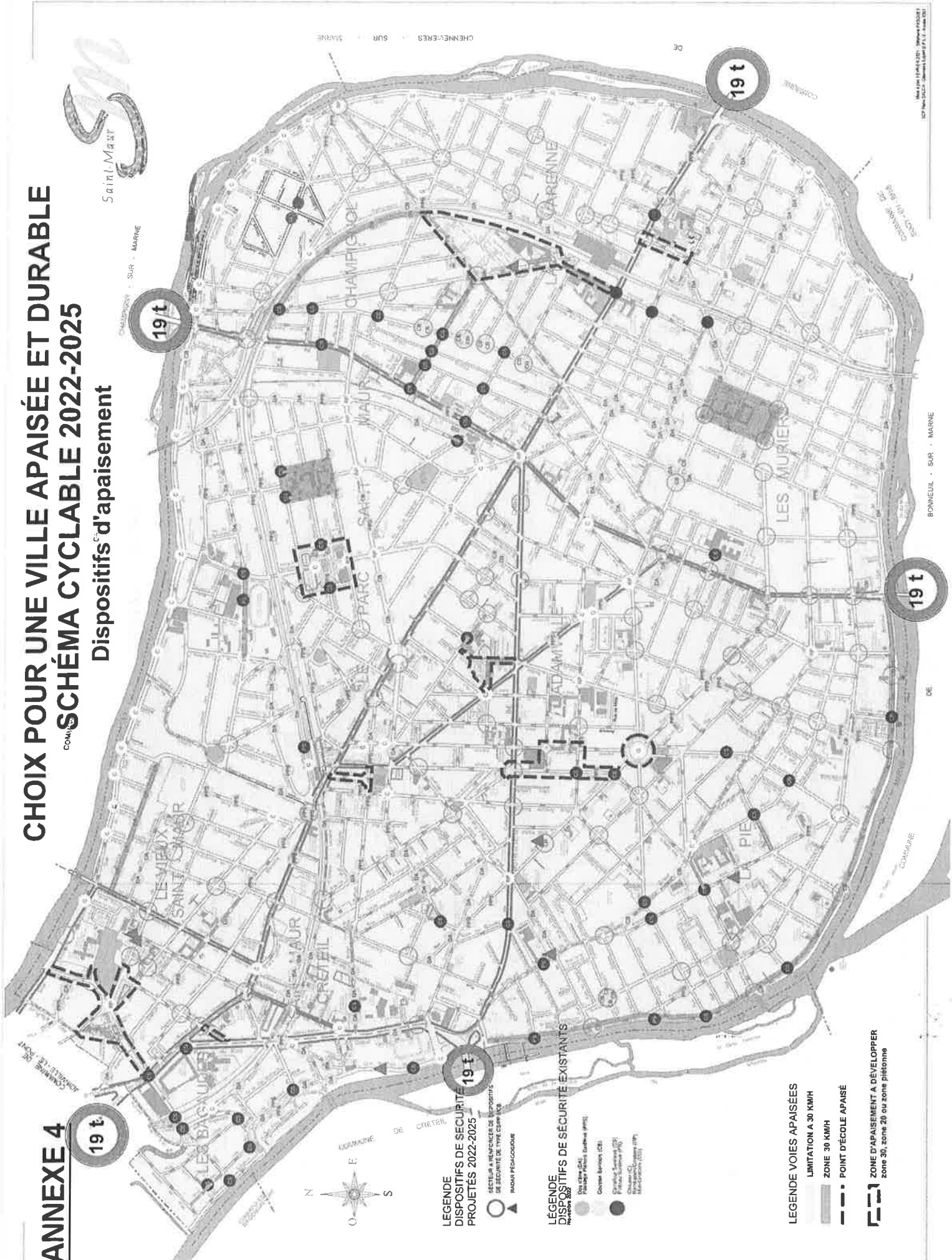
LÉGENDE VOIES APAISÉES

— LIMITATION A 30 KM/H

— ZONE 30 KM/H

- - - POINT D'ÉCOLE APAISÉ

▬ ZONE D'APAISEMENT A DÉVELOPPER zone 30, zone 20 ou zone piétons



ANNEXE 6

CHOIX POUR UNE VILLE APAISÉE ET DURABLE COM - SCHEMA CYCLABLE 2022-2025 Jalonnements



CHAMPAGNE SUR MARNE

DIRECTION PARIS



LEGENDE JALONNEMENT

- JALONNEMENT 1 - PROMENADE NATURELLE
- DES BORDS DE MARNE (ART 3)
- JALONNEMENT 2 - DE GARE A GARE (ART 3A)
- JALONNEMENT 3 - UNE VILLE DE NOUVEAU RUISSEAU
- JALONNEMENT 4 - LES CENTRALES (ART 3B)

LEGENDE POLES D'INTERETS

- E** OUVRAGE D'ART D'ENTREE DE VILLE (ponts et passerelles)
- G** GARE RER/TVM
- Q** LOISIRS, RECREATIF ET SPORTIF (parcs, jardins, terrains d'activités, etc.)
- R** LOISIRS CULTURELS, PATRIMOINE (musee, etc.)
- C** LOISIRS SOCIETAUX (clubs, associations, etc.)
- X** RESTAURATION (restaurants, boulangerie de vente a emporter)
- Q** COEUR DE QUARTIER

Programme opérationnel d'investissement triennal



Repère	Opération	Coût estimatif	Planning prévisionnel	Linéaire cyclable (ou autre quantité)	Subventions régionales et départementales (estimation)
--------	-----------	----------------	-----------------------	---------------------------------------	--

Axe 1 : Renforcer et sécuriser le maillage cyclable existant tout en facilitant les liaisons urbaines et intermodales

1.1	Renforcement des itinéraires cyclables conseillés	1 710 344,00 €	2022-2024	6 665 m	- €
1.2	Rénovation et mise en accessibilité de la passerelle de La Pie (études et travaux)	1 625 704,72 €	2022-2023	95 m	377 251,00 €
1.3	Prolongement de l'itinéraire cyclable le long de la Marne sur le quai de Bonneuil	1 125 000,00 €	2024	900 m	324 000,00 €
1.4	Aménagement du boulevard du Général Giraud avec itinéraire cyclable en site propre entre la place des Corneilles et la place Gallée puis itinéraire conseillé entre la place Gallée et le boulevard de Créteil	2 306 240,00 €	2022-2025	2020 m	540 000,00 €
1.5	Finalisation de l'itinéraire cyclable permettant de connecter la gare du Parc de Saint-Maur à celle de Champigny le long de la voie ferrée	2 404 440,00 €	2023 - 2024	785 m	1 695 400,00 €
1.6	Déploiement des sas vélos aux 52 carrefours à feux tricolores	62 000,00 €	2022 - 2024	13 carrefours	49 600,00 €
1.7	Signalisation des double-sens cyclables	50 000,00 €	2022-2023	36 km - 75 rues	25 000,00 €
1.8	Accompagnement de la Ville apaisée à 30km/h (dispositifs de ralentissement, gestion stationnement chaussée, radars pédégogiques)	480 000,00 €	2022-2024	30 ralentisseurs + 9 radars	96 000,00 €
1.9	Apaisement des cœurs de ville	Non défini	2022-2025	9 secteurs identifiés	Non défini

Axe 3 : Développer le stationnement vélo et conduire avec efficacité une politique de jalonnement cyclable

3.1	Poursuite du développement de l'offre de stationnement pour vélos sur l'espace public (100 arceaux par an)	60 000,00 €	2022-2024	100 arceaux/an	Essentiellement mis en place par le régime voirie
3.2	Développement du stationnement sécurisé pour vélos	200 000,00 €	2023-2025	4 parcs de stationnement	100 000,00 €
3.3	Jalonnement 1 : Promenade nature des bords de Marne	74 000,00 €	2023-2024	18 500 m	51 800,00 €
3.4	Jalonnement 2 : Itinéraire de gare à gare	31 200,00 €	2023-2024	7 800 m	21 840,00 €
3.5	Jalonnement 3 : Traversée de la ville Nord <-> Sud	13 480,00 €	2024-2025	3370 m	9 436,00 €
3.6	Jalonnement 4 : Centralités	78 100,00 €	2024-2025	19 525 m	54 670,00 €

Axe 4 : Promouvoir la pratique du vélo en ville et amener à développer des services vélos

4.1	Renouvellement de l'opération de remboursement du 1er mois d'abonnement au dispositif de location longue durée de vélos électriques « Véligo »	2 000,00 €	2023-2025	100 demandes	- €
4.2	Achat et installation de totems pédagogiques permettant le comptage de cyclistes	50 000,00 €	2023-2024	3 totems (1 par an)	6 000,00 €
4.3	Remboursement du marquage antivol	4 000,00 €	2023-2025	200 demandes	- €
4.4	Acquisitions de nouvelles bornes de gonflage en libre-service pour les vélos	15 000,00 €	2022-2024	5 nouvelles bornes	7 500,00 €

Axe 5 : Suivre la mise en œuvre du schéma cyclable et évaluer ses impacts

5.1	Compteurs	40 000,00 €	2023-2025	5 caméras de comptage + abonnement des traitements d'analyse sur 3 ans	10 000,00 €
-----	-----------	-------------	-----------	--	-------------

CHOIX POUR UNE VILLE APAISÉE ET DURABLE

SCHEMA CYCLABLE 2022-2025

Programme 2022 - 2025

ANNEXE 7BIS



CHAMPIGNY SUR MARNE
Saint-Maur



LEGENDE PROJETS 2022-2025

- AxE 11 - RENFORCER ET SECURISER LE MAILLAGE CYCLABLE
- AxE 12 - PASSERELLE DE LA PIE
- AxE 13 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE EN LA BOULLE
- AxE 14 - ITINERAIRE CYCLABLE GENERAL GRAND
- AxE 15 - FINALISATION DE L'ITINERAIRE DE GARE A GARE
- AxE 16 - DEPLACEMENT DES SAS VELOS
- AxE 17 - DEPLACEMENT DES DOUBLES SENS CYCLABLE
- AxE 18 - ACCORDS D'USAGES DE LA VILLE APAISEE A 30KM/H
- AxE 19 - ZONES APAISEES (sens 30 ou 20 au phare)

